



JOB D'ETE

La commune recrute des jeunes pour renforcer l'équipe technique en juillet et août. L'offre s'adresse aux jeunes **nés en 2005**, motivés et efficaces notamment dans les domaines de l'entretien des espaces verts et des bâtiments.

La candidature est à déposer avant le 28 février pour un contrat de trois semaines et dans la limite des périodes à pourvoir.

La lettre de motivation, le CV et les disponibilités sont à envoyer à mairie-offendorf@wanadoo.fr ou à déposer directement à l'accueil de la mairie.



ELECTIONS – VOTE PAR PROCURATION

A compter du 1er janvier 2022, le mandataire peut être inscrit dans une autre commune que le mandant (art. L. 722). En revanche, le mandataire doit toujours voter pour le mandant dans le bureau de vote de ce dernier. Le mandant et le mandataire doivent être inscrits sur une liste électorale communale (y compris une liste électorale complémentaire) ou sur une liste consulaire.

La télé-procédure « Maprocuration » permet d'établir une procuration à partir du lien suivant :

www.maprocuration.gouv.fr

Cette télé-procédure est accessible aux électeurs inscrits sur liste électorale communale (y compris une liste électorale complémentaire) et sur liste électorale consulaire.

Le mandant accède à la télé-procédure en se connectant avec le télé-service « FranceConnect » (art. R. 75) et doit indiquer :

- son adresse électronique (si différente de celle communiquée à FranceConnect) ;
- sa commune ou son consulat d'inscription sur les listes électorales ;
- son mandataire, en saisissant :
 - o soit son numéro national d'électeur et sa date de naissance;
 - o soit son nom de naissance et ses prénom(s) dans l'ordre de l'état civil,
- sa date de naissance,
- son sexe et sa commune/consulat d'inscription ; l'élection ou la période pour laquelle la procuration est établie.

Les dates du prochain scrutin général sont pré-renseignées. Pour les autres scrutins, et notamment les élections partielles, les dates doivent être saisies par l'électeur. Pour la période, la téléprocédure propose une durée allant de 1 mois à 12 mois; cette durée maximale est portée à 36 mois pour les électeurs inscrits sur liste consulaire.



URBANISME

Depuis le 3 janvier 2022, le **principe de saisine par voie électronique (SVE)**, s'applique **aux demandes d'autorisations d'urbanisme** (Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) avec la capacité pour toutes les communes de recevoir les demandes sous forme dématérialisée.

Dans le Bas-Rhin, ce sont 462 communes, dont Offendorf, qui sont accompagnées par l'ATIP (l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) pour mettre en place la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme et proposer un télé-service performant au profit des particuliers comme des professionnels.

Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée. Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de votre mairie.

En déposant en ligne, vous réaliserez des économies de papier, de frais d'envoi et de temps. Vous pourrez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande, accéder aux courriers de la mairie, etc. Une fois déposée, votre demande sera instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement.

Les services de votre commune restent vos interlocuteurs de proximité pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l'instruction de votre demande.

Connectez-vous au télé-service : <https://appli.atip67.fr/guichet-unique> et créez votre compte. Vous recevrez un mail de confirmation de création de votre compte (vérifier votre courrier indésirable !)

Attention ! Seule l'utilisation de cette télé-procédure vaut dépôt. Aucun envoi par mail ne sera traité.

Pour en savoir plus : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/dematérialisation-des-autorisations-durbanisme>

Veillez noter qu'il est toujours encore possible de déposer vos demandes d'autorisations d'urbanisme en version papier à la mairie.



ATO

L'Association Théâtrale d'Offendorf recherche pour la saison à venir : 1 ou 2 comédiens ainsi qu'un technicien pour le son ou la lumière .

Pour rappel l'ATO fait du cabaret franco-dialectal, la revue est composée de petits sketches, les répétitions et le spectacle se déroulent toujours à Offendorf.

Les répétitions commencent mi-septembre et les représentations ont lieu les 2èmes et 3èmes weekends de décembre.

Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à nous contacter

Contact : Eric 06 28 09 14 47 ou eric.goetz60@gmail.com

D'avance merci

Eric Goetz

Président de l'ATO